

Confirmez en moi, ô mon Dieu, l'œuvre de votre grâce. O Marie, divine Mère de Jésus, et ma si tendre Mère, aimez-moi comme votre enfant, dirigez-moi au service de Jésus, afin que je puisse maintenant le servir dignement et lui plaire, et enfin, après ma mort, avoir le bonheur de le louer et de l'aimer avec vous pendant toute l'éternité. Ainsi-soit-il.

Après cette consécration, le Directeur, étendant la main sur les nouveaux Agrégés, prononce la formule suivante :

Et ego, ex facultate mihi tradita, adscribo vos Agregationi Congregationis Sanctissimi Sacramenti et redbo vos particeps omnium Adorationum, Missarum, Horarum Canonicaarum, et omnium bonorum spiritualium quae in eadem Congregatione ex gratia Dei fiunt, et insuper omnium Indulgentiarum quae a Santa Sede Apostolica Agregatis sunt concessae.

Il donne ensuite sa bénédiction en disant :

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

La cérémonie se termine, autant que possible, par le Salut du Très Saint Sacrement.



RETRAITE MENSUELLE

Sur la Dévotion envers la Sainte Vierge.

I

En général, quelle est ma piété à l'égard de cette excellente Mère ? Est-ce que je souffre d'être surpassé en cela par d'autres prêtres, et même par de simples fidèles ?

Cette suave dévotion ne s'est-elle pas affaiblie en moi depuis mon enfance, et quelle en peut être la cause ?

II

Puis-je constater en moi ces trois caractères qui se trouvent dans la piété des plus grands Saints envers l'auguste Marie, à savoir :

1. *Un grand amour* qui fait que je pense souvent à ma mère du Ciel, que je ne néglige aucune occasion d'en parler, et que c'est mon désir vénétement de la voir connue et aimée de toutes les âmes de plus en plus.

2. *Confiance inébranlable*, de sorte que je recoure à elle avec assurance, en toutes mes nécessités ; car elle est appelée à juste titre